

Salle des fêtes



Après un an de travaux, la salle des fêtes entièrement renouvelée est de nouveau à la disposition des citoyens.

L'accès aux handicapés a été réalisé conformément à la loi.

L'isolation thermique et phonique a été obtenue grâce à un matériel innovant et esthétique.

Pour ces travaux la commune a obtenu les subventions demandées :

- subvention de l'état au titre du DETR : 55 000 €
- subvention de la région :
 - 23 086 € pour les travaux de rénovation énergétique
 - 3010 € pour l'accessibilité
- subvention du département : 20 806 €

En plus de ces gros travaux, le conseil municipal a décidé de rénover le bar qui au départ ne faisait pas partie des frais prévus mais s'est avéré indispensable en raison de sa vétusté.

Il a été aussi jugé important de doter cette belle salle d'un matériel de vidéo-projection et d'un grand écran pour améliorer l'attractivité de la location, en ouvrant plus de possibilités d'activités.



Comité des fêtes

le bureau a été renouvelé :

- président : M. Dorian BOUYSSOU
- co-président : M. Kevin NADAL
- secrétaire : M^{lle} Emilie PLEINECASSAGNE
- trésorier : M. Thibault NOYE

Nouveaux arrivants

La commune a accueilli, cette année, de nouveaux habitants dont une famille avec deux enfants et accueillera de nouveaux locataires en ce début 2019.

État civil

Ils se sont unis :

- M. Romain VALLANCE avec M^{lle} Pauline PARUSSOLO le 26 mai 2018

Ils nous ont quittés :

- M^{me} Lucienne BELREDON le 11 février 2018
- M. Daniel GAL le 2 novembre 2018

Travaux 2018

● Ancien presbytère

rénovation du logement T4 : isolation intérieur murs et fenêtre. Performance énergétique

La réhabilitation du logement de l'ancien presbytère a été engagé comme prévu au dernier trimestre, sous la direction du maître d'œuvre M. Emmanuel GUILHOU, entreprise Cotratech, qui a été choisi par le conseil municipal après délibération en début d'année, pour mener à bien ce projet décidé après le départ de l'ancien locataire.

Dans un premier temps, un état des lieux a dû être effectué (bilan énergétique en particulier...) et les plans de réhabilitation examinés.

Les aménagements internes ont été ainsi approuvés par le conseil municipal et des appels d'offre lancés.

Le résultat est reporté ci-dessous

Après délibération, les divers lots ont été attribués par le conseil municipal comme suit :

• Lot 1 : Plâtrerie isolation : Barnabé Hervé	1242,00 € TTC
• Lot 2 : Menuiseries extérieures : Vergnes Thierry	6334,80 €
• Lot 3 : Chauffage : Ets Landes-Palayret	10 729,29 €
• Lot 4 : Plomberie sanitaire : Ets Landes-Palayret	5895,53 €
• Lot 5 : Électricité : Sarl A2E	1074,00 €
• Lot 6 : Menuiseries intérieures : Sarl Rénoconfort	2634,40 €
• Lot 7 : Couverture : Sarl Mayanobe Christophe	1824,00 €
• Lot 8 : Carrelage, faïence : Barnabé Hervé	2946,00 €
• Lot 9 : Peinture, papiers-peints : Sas Gaston père et fils	9437,00 €
• Lot 10 : Isolation des combles : Sarl RénoConfort	2321,00 €
• Mission Cotratech	5400,00 €

Total : 49 838,02 € TTC

Des subventions ont été demandées dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques. Les travaux effectués ont permis la mise en location au 1^{er} janvier 2019.

● Appartement T4 ancienne école de La Capelle del Vern

Avant de proposer le logement à la location, une rénovation interne de l'appartement a été initiée par la mairie, en raison de la vétusté des aménagements :

- équipement à neuf de la cuisine,
- faux-plafond installé au rez de chaussée pour amélioration de l'isolement,
- réfection des sols et des peintures.

● Traversée du village

Après les études de terrain pour la sécurisation de la traversée du village, l'obligation de faire intervenir un géomètre a nécessité de lancer un appel d'offre.

A été choisi par le conseil municipal, M. Vincent TEILHARD, ingénieur géomètre (Aménagement Quercy Rouergue), qui a déjà fait une étude topographique sur place. Il doit proposer une alternative un peu différente du premier projet.

Du côté des écoles

Les effectifs du regroupement pédagogique Escandolières-Goutrens ont augmenté à la rentrée 2018 :

67 élèves en septembre 2018

- Goutrens : cycle 1 : **24 élèves** (6 GS, 14MS, 4PS), enseignante M^{me} GREVET
cycle 2 : **21 élèves** (4 CE2, 10 CE1, 7 CP), enseignante M^{me} DELTORT
- Escandolières : cycle 3 : **22 élèves** (9 CM2, 7 CM1, 6 CE), enseignante M^{me} CALMARD

Adressage normalisé (adresse postale normalisée)

● C'est quoi ?

L'adressage est la localisation géographique complète et précise des habitations et divers bâtiments par numérotation impliquant une dénomination des voies (ce qui changera certaines habitudes actuelles).

● Principes fondamentaux

Toute voie ouverte à la circulation sur la commune doit être dénommée, même les départementales ou nationales qui dans la commune ne seront plus désignées par leur numéro, mais par un nom à définir.

Les bâtiments appelés point d'accès ne sont pas dénommés mais numérotés. Les numéros leurs sont attribués par rapport à l'origine des voies : en effet, majoritairement, la numérotation est métrique, le numéro correspondant à la distance en mètre par rapport à l'origine de la voie dénommée.

De ce fait il ne peut y avoir deux voies portant le même nom, même si leur nature diffère (avenue, chemin, place, etc...)

● Intérêts et avantages

La numérotation et dénomination des voies sont un élément structurant de l'aménagement du territoire en apportant une meilleure qualité de service pour les citoyens.

Plus précisément :

- rapidité d'intervention des services d'urgence.
- efficacité de l'acheminement des courriers et des colis.
- optimisation des services en particulier déploiement des réseaux : surtout avec l'arrivée de la fibre optique, il est plus facile et presque indispensable que chaque habitation puisse être référencée de façon précise.
- navigation par la généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur des terminaux multiples.



● Le cadre légal

Une loi de décembre 1994 oblige l'adressage normalisé aux communes de plus de 2000 habitants, mais il est fortement conseillé à toute commune compte tenu des avantages.

La commune d'Escandolières désire donc s'engager en 2019 dans ce processus adressage avec l'aide du SMICA qui assurera la logistique avec les élus. Les habitants seront avisés et éventuellement mis à contribution durant les diverses étapes de nomination.

Toutes les données seront envoyées sur la base nationale BAN (base adresse nationale, cogérée par l'IGN, la poste, open street map) mais aussi, au SDIS, au cadastre et aux navigateurs GPS.

● Le coût

Le SMICA tarifie sa prestation à 2160 euros. Cette prestation intervient à plusieurs niveaux : fourniture des plans, méthodologie, calcul des distances, transmissions des données...

Mais ce coût ne comprend pas l'achat des plaques de numérotations et de nominations des voies qui sera pris en charge par la commune.

Nichoirs

Le conseil départemental a fourni aux communes des nichoirs pour participer à la lutte contre les insectes nuisibles comme les chenilles processionnaires et la pyrale du buis, entre autre.

- 2 nichoirs à mésanges charbonnières
- 2 nichoirs à mésanges bleues
- 3 abris à chauves-souris

Ces nichoirs ont été installés en divers endroits sur la commune, selon les recommandations du conseil départemental.



Employé communal

M. Cédric Bessière n'ayant pas désiré reconduire son contrat en CDD d'agent municipal, le conseil a lancé une offre de recrutement, qui a permis d'embaucher M. Kevin Bosc, après avoir examiné diverses candidatures.

Nous souhaitons la bienvenue à Kevin en espérant une bonne adaptation chez nous et un bon accueil de tous pour une bonne intégration.

Façon-France - Rodez

Escando'info

Le mot du Maire



En cette nouvelle année, le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter les vœux 2019 et retracer les diverses réalisations de l'année écoulée.

2018 a été une année bien chargée en divers travaux de rénovation, isolation et amélioration du confort des logements communaux.

L'accessibilité et l'isolation thermique de la salle des fêtes nous a permis de concevoir une belle réalisation, et je remercie tous les services qui nous ont aidés à finaliser ce projet : État, Région, Département, Habitat Rural.

Les entreprises ont réalisé un travail de bonne qualité.

La location de la salle a donc pu reprendre en début d'été 2018.

Le presbytère a été rénové, des demandes de subventions sont en cours auprès des divers organismes.

L'ancienne école de La Capelle Del Vern a aussi bénéficié de diverses prestations de peinture, de réfection du sol du rez de chaussée et de l'installation d'une nouvelle cuisine.

L'ensemble des travaux a été réalisé par des entreprises locales à des prix compétitifs, la location de ces deux habitations est effective depuis le premier janvier.

Cette année la sécurisation de la traversée du village verra le jour, l'étude de diverses possibilités est en cours.

Le projet d'aménagement de la place de La Capelle Del Vern va être initié avec le concours de M. Teilhard, géomètre à Decazeville.

L'école du village associée à celle de Goutrens voit son effectif augmenter légèrement.

Dans les pages suivantes vous pourrez découvrir les diverses actions menées depuis le début de l'année passée. Je souhaite à nos nouveaux habitants la bienvenue dans notre commune.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une bonne et heureuse année, que 2019 soit pour vous tous une année de bonheur, prospérité et santé.

Christian PALAYRET

Élections

Les élections européennes en France, auront lieu le 26 mai 2019.

Commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 2018

Après l'exposé d'un petit documentaire relatant la première guerre mondiale dans la salle des fêtes réaménagée, bien accueilli, aussi bien par les enfants

que les parents, une gerbe a été déposée conjointement par M. le maire et des enfants du village en présence des anciens combattants et de la population.



Ordures ménagères

Nouveauté :

le recyclage du mobilier usager est désormais possible à Rignac depuis fin 2017.



Ne pas oublier le tri : le taux de refus des sacs jaunes a encore augmenté en 2017 en Aveyron, mais a diminué dans notre communauté de commune : l'effort paie !

Une nouvelle tarification des ordures a été mise en route en 2017 tenant compte du pourcentage des refus : *moins bien nous triions plus la redevance est élevée.*

Horaires déchetterie :

Pour les matériaux divers (bois, métal, matériel électronique, etc...) et les encombrants :

hiver : du lundi au vendredi de 14h à 17h

et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

été : du lundi au vendredi de 15h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h

La distribution des sacs poubelles par les conseillers municipaux aura lieu le samedi 16 février 2019 matin et le samedi 23 février 2019 après-midi.

Prière de respecter ces dates, pas de distribution, sauf motif acceptable en dehors de ces jours qui mobilisent les conseillers.

Déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants, collectivités territoriales.

En dehors du compostage et broyage individuels, les déchetteries collectent tous ces déchets.

En cas de non respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée

Entretien des cours d'eau

L'entretien régulier des berges et des lits doit être mené par les propriétaires, les exploitants usagers ou par une personne publique réalisant des opérations groupées d'entretien.



Lorsqu'un désordre est observé, il se traduit par des actions relativement légères, ponctuelles et localisées qui, si elles sont réalisées de façon régulière, doivent permettre d'éviter de gros travaux, plus coûteux et impactant pour les milieux aquatiques. Plus d'informations en mairie.

Signalisation d'information locale SIL

La loi Grenelle 2 interdit les panneaux publicitaires privés hors agglomération sur certaines voies de circulation. Ils doivent donc disparaître sous peine de verbalisation.

Aussi la communauté de commune du pays Rignacois a lancé une étude pour uniformiser et normaliser les panneaux d'information locale ; qui concernent toute information (gîtes, jardins, sites...) autres que les panneaux de signalisation de direction et d'équipement institutionnel (hôpital, gendarmerie, préfecture...)

Cette étude est menée par M^{me} Delphine GUITARD de GDS (guidage déplacement sécurité).

Les personnes concernées ont été informées d'une participation de leur part.

Infos pratiques

Horaires de la mairie

La mairie est ouverte au public les lundi, mercredi et jeudi de 14h00 à 17h00.

Tél : 05 65 63 46 79 - Email : mairie-escandolieres@wanadoo.fr

La mairie affiche régulièrement les informations et les arrêtés officiels concernant, l'habitat, les aides diverses dont peuvent bénéficier les habitants, les alertes sanitaires... mais aussi les obligations de la population.

Espace livres

L'espace livres comporte de nombreux ouvrages qui peuvent être empruntés par les habitants. Il est accessible aux heures d'ouverture de la mairie.

Salles des fêtes

La salle des fêtes est à la disposition des personnes ou associations désireuses de la louer en semaine ou le week-end pour diverses activités, mariage, réunion, quine, anniversaire...

Elle peut être réservée avec ou sans la cuisine. La **réservation et la restitution des clefs** se font auprès du secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture, avec rendez-vous. La location de la salle des fêtes est soumise à un **contrat de location et à un règlement intérieur** à signer en mairie.

Les tarifs ci-dessous sont identiques à ceux de l'année précédente en dehors de la caution.

	Utilisation sans cuisine	Utilisation avec cuisine	Utilisation professionnelle
Habitants d'Escandolières	30,00 €	80,00 €	130,00 €
Personne extérieure à la commune	60,00 €	160,00 €	250,00 €

La caution s'élève à 350,00 €.

Affichage associatif

Certaines municipalités ont pris des arrêtés pour réglementer l'affichage associatif sauvage sur les voies publiques.

Les dispositifs (palettes, bâches...) installés de façon anarchique sur le territoire de ces communes devront dorénavant être positionnés sur des supports métalliques spécifiques prévus à cet effet.

Pour le moment la commune d'Escandolières n'a pas réglementé sur ce type d'affichage, mais tient à informer les associations de cette disposition, décidée par des communes proches.

Rappel

Numéro à appeler pour la destruction des nids de frelons asiatiques : aveyron guêpes 06 71 62 34 67. Informer aussi le syndicat l'Abeille de l'Aveyron aux numéros 06 78 12 19 49 ou 06 71 06 08 03.

Aveyron ingénierie

Tous documents administratifs gérés antérieurement par la DDT, permis de construire, autorisation de travaux, sont instruits actuellement par Aveyron ingénierie, entraînant un coût pour la commune :

- 150€ pour une autorisation de travaux
- 250 € pour un permis de construire.

Taxe d'aménagement

Une taxe d'aménagement sur les travaux de construction, avec ou sans permis, est en vigueur depuis 2012. Le département prélève un pourcentage selon un index spécifique.

La commune, quant à elle, pour cette année, a pris la décision de ne pas instaurer la part communale de cette taxe